COMMUNE DE BEX



Au Conseil communal de Bex

Rapport de la Commission ordinaire

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2021/15

Relatif à
Etablissement primaire et secondaire de Bex, affichage numérique

Commission composée de :

Mesdames: Pontiggia Lisa, Zuber Sylviane

Messieurs: Schwab Benjamin, Monnard Vincent, Pfund Nicolas (excusé,

favorable au préavis)

Délégué de la Municipalité : Monsieur Cossetto Jean-Francois

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ordinaire chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mercredi 27/10/2021, Monsieur le Municipal Cossetto Jean-Francois(bâtiments scolaires), Mesdames Regazzoni Elena (architecte HES,Cheffe adjointe du service technique), Bertolini Claire (directrice des écoles) étaient présents pour répondre aux diverses questions de la commission. Nous tenons ici à les remercier pour leurs explications aussi précises qu'intéressantes.

1. Préambule

Le préavis tels que présenter est en adéquation avec les nouvelles exigences du canton en ce qui concerne l'éducation numérique (Edunum), entrées en vigueur au 1er janvier 2021.

2. Rapport

A l'ouverture de la séance, c'est à l'unanimité que les membres présents acceptent que je fasse office de premier membre.

Il y a une erreur très importante sur le préavis, page 3, 3ème paragraphes, ligne 5, ce n'est pas 3 millions, mais 30 millions qui seront octroyés sur 3 ans par l'Etat de Vaud dans le cadre de l'éducation numérique.

Suite aux explications très professionnelles de Mesdames Regazzoni, Bertolini et Monsieur Cossetto, une série de questions a été posées par la commission.

- 1. Est-ce que les 11'000 frs au budget 2022 pour le leasing des écrans de la Cible veulent dire que les écrans ne vont pas être remplacés ? Réponse : les écrans de la Cible sont en harmonie avec ceux qui seront achetés et compatibles au nouveau du système.
- 2. Est-ce nécessaire d'équipé les classes de 1 et 2 h pour les élèves de 4 et 5 ans ? Réponse : il est important de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux fonctionnalités du monde numérique et il ne faut pas défavoriser les élèves du foyer et de la petite Servanne par exemple par apport à ceux de la grande Servanne qui ont déjà les tableaux et tablettes. Aussi une utilisation raisonnable de 5 à 10 minutes maximum par jour sera exercée.
- 3. Est-ce que les tablettes seront interactives avec les tableaux? Est-ce que le système sera t 'il compatible pc et mac? Est-ce que les tableaux seront tactiles? Réponse: les tableaux seront tactiles selon le choix du professeur, les tablettes seront interactivent avec les écrans et le système sera compatible pc et mac. Selon le canton, mac est plus performant et fiable au niveau de l'éducation.
- 4. Est-ce que les containers seront équipés à thermes ? Réponse : ils ne seront pas équipés car ils ont déjà un système de projection qui convient à l'éducation et la salle des ordinateurs est toute proche. Il n'y a pas de délai d'utilisation de ces dit containers pour le futur, donc un investissement n'est pas approprié.
- 5. Est-ce que les 8 ans de garantie semblent suffisant ? Réponse : c'est une très longue garantie que l'on a rarement sur du matériel acheté, cela était d'ailleurs une exigence du canton.
- 6. Est-ce que par la suite il sera possible de changer seulement les écrans? Réponse; les supports achetés seront compatibles avec toutes sortes d'écrans.
- 7. Est-ce que tout le canton sera équipé d'écrans ? Réponse : le canton suggère fortement un tel équipement, mais ne l'oblige pas. En outre le canton oblige de par son programme EDUNUM la formation numérique dans les écoles depuis le 1^{er} janvier 2021, donc ce système est optimal.
- 8. Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de faire les travaux en une seule fois pendant les vacances d'été 2022 ? Réponse : non, ça ne changerait rien au niveau des coûts, et au niveau organisation, se serait plus difficiles par rapport aux équipes de travail et à la planification.

- 9. Quel est la différence de prix pour les 3 classes de l'Allex 29'700.00 frs par rapport au 2 classes du Foyer 6'000.00 frs (par exemple)? Réponse: aux classes de l'Allex, il faudrait tout tirer la fibre optique, fouille, relais wifi etc... qu'il n'y a pas besoin dans les autres bâtiments.
- 10. Est-ce qu'il y a un recul au niveau santé pour les élèves de l'utilisation numérique ? Réponse : l'institut de recherche et de documentation pédagogique vaudois a présenté le résultat de son étude (dossier de 108 pages), à la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande en décembre 2020. L'analyse finale donne pas lieu à être inquiet si l'utilisation des produits numérique est utilisée de manière raisonnable. De plus la direction des écoles de Leysin, où il y a déjà ce système en place depuis quelques années, n'a eu aucun retour négatif.
- 11. Est-ce qui il a une grande différence au niveau des offres étudiées ? Réponse : la commune a étudié 4 offres (dont celle proposée par le canton), il y a une différence de 10% entre la moins chère et la plus chère. L'offre du préavis est basée sur une moyenne de ces offres.
- 12. Qu'est-ce que le canton paie avec les 30 millions sur 3 années ? Réponse : Le canton finance la formation des professeurs, l'achat des tablettes et la maintenance du système.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission ordinaire vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le Conseil communal de Bex

Vu le préavis n° 2021/15 concernant, l'affichage numérique de l'établissement primaire et secondaire de Bex ;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette requête ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- 1. D'autoriser la Municipalité à acquérir pour les classes des collèges de la Cible, du BAP, du Foyer, de la petite Servanne, de l'Allex et de l'IBât le matériel d'affichage numérique frontal adéquat :
- 2. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux liés à l'équipement des dits bâtiment (câblage, prises réseau) et à la pose des tableaux ;
- 3. D'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 423'500.00 ;

- 4. De porter à l'actif du bilan le montant de fr.423'500.00 sous la rubrique « mobilier, machines et véhicules », compte n° 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison fr.42'350.00 par ans ;
- 5. De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 que le conseil communal a voté dans sa séance du 6 octobre 2021.

Dans l'intervalle, nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Monsieur le président du Conseil, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

> Pour la commission ordinaire Le rapporteur, Monnard Vincent

Fait à Bex, le 5 novembre 2021.